

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Pour que votre inscription sur les listes électorales soit effective au 1^{er} mars 2017, vous devez faire votre demande d'inscription avant le 31 décembre 2016.

Pièces à produire :

- Formulaire d'inscription (cerfa 12669*01)
- Photocopie d'une pièce d'identité : carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité ou ayant expiré dans l'année précédant le dépôt de la demande d'inscription.

A défaut, permis de conduire avec production d'un justificatif de nationalité.

- Photocopie d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois à votre nom : facture d'électricité, d'eau, de gaz, de téléphone fixe, de téléphone portable, quittance de loyer, avis d'imposition ou certificat de non-imposition, bulletin de salaire ou titre de pension.

Si vous vous inscrivez en qualité de contribuable : toute pièce prouvant votre inscription pour la cinquième fois et sans interruption au rôle des contributions directes communales (taxes foncières propriétés bâties et non bâties, taxe d'habitation, cotisation foncière des entreprises (CFE)) ou que votre conjoint répond à ces conditions.

POUR LES CITOYENS NON-FRANÇAIS DE L'UNION EUROPEENNE

Si vous souhaitez vous inscrire sur les listes électorales complémentaires de la Commune afin de pouvoir prendre part aux élections municipales et/ou à l'élection des représentants français au Parlement Européen, vous avez jusqu'au 31 décembre pour faire votre demande d'inscription.

Pièces à produire :

- Formulaire d'inscription (cerfa 12670*01 et/ou cerfa 12671*01)
- Photocopie d'une pièce d'identité : carte nationale d'identité ou passeport ou carte de séjour en cours de validité ou ayant expiré dans l'année précédant le dépôt de la demande d'inscription.
- Photocopie d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois à votre nom : facture d'électricité, d'eau, de gaz, de téléphone fixe, de téléphone portable, quittance de loyer, avis d'imposition ou certificat de non-imposition, bulletin de salaire ou titre de pension.

Si vous vous inscrivez en qualité de contribuable : toute pièce prouvant votre inscription pour la cinquième fois et sans interruption au rôle des contributions directes communales (taxes foncières propriétés bâties et non bâties, taxe d'habitation, cotisation foncière des entreprises (CFE)) ou que votre conjoint répond à ces conditions.

SI VOUS ETES DEJA INSCRIT(E) SUR LES LISTES ELECTORALES DE CHARMES-SUR-RHONE

En cas de déménagement à l'intérieur de la Commune, signaler au Secrétariat de la Mairie votre nouvelle adresse avant le 31 décembre 2016.

Fournir une pièce justificative de votre nouvelle adresse : facture d'électricité, d'eau, de gaz, de téléphone fixe, de téléphone portable, quittance de loyer, avis d'imposition ou certificat de non-imposition, bulletin de salaire ou titre de pension datant de moins de 3 mois.